



**MAITRE D'OUVRAGE :**

**CHU TOULOUSE**

Hôtel Dieu Saint Jacques

31052 TOULOUSE

## **Mise en Sécurité des internats Médecine et Pharmacie - CHU RANGUEIL TOULOUSE**

### **CCTP LOT 05 – REVETEMENTS DE SOLS ET MURAUX - NETTOYAGE**



#### **Mandataire**

**DFENCO**

12b Route d'Ax

31120 Portet-sur-Garonne



#### **Économiste**

**TECHNIQUES & CHANTIERS**

122 rue du Château d'Orgemont

49000 ANGERS



| Référence | Phase | Indice | Date         | Rédacteur |
|-----------|-------|--------|--------------|-----------|
| T2023_1   | DCE   | -      | janvier 2026 | M.G       |

#### **Observations**

# SOMMAIRE

|                                                        |          |
|--------------------------------------------------------|----------|
| <b>LOT 05 - PEINTURE &amp; REVETEMENTS DE SOL.....</b> | <b>3</b> |
| 05.0 SPECIFICATIONS GENERALES .....                    | 3        |
| 05.1 PEINTURE .....                                    | 9        |
| 05.2 REVETEMENTS MURAUX.....                           | 12       |
| 05.3 REVETEMENTS SOLS SOUPLES.....                     | 13       |
| 05.4 NETTOYAGE .....                                   | 15       |

## LOT 05 - PEINTURE & REVETEMENTS DE SOL

### 05.0 SPECIFICATIONS GENERALES

#### 05.0.1 OBJET DU MARCHE

Le présent document a pour objet de définir les prestations incombant au Lot N°05 LOT 05 - REVETEMENTS DE SOLS ET MURAUX - NETTOYAGE pour le projet de Mise en Sécurité des internats Médecine et Pharmacie - CHU RANGUEIL et de permettre aux entreprises consultées d'établir leur proposition sans restriction ni réserve.

L'entrepreneur devra obligatoirement prendre connaissance des prescriptions communes à tous les lots et des CCTP des autres corps d'état.

Il ne pourra donc se prévaloir d'une méconnaissance de ces ouvrages.

L'ensemble des travaux faisant intervenir des corps de spécialistes différents, il convient que ces travaux soient exécutés par des personnels qualifiés dans leur spécialité ; dans le respect des règles professionnelles et conformément aux réglementes et prescriptions des documents généraux (DTU - CCTG) en vigueur (lors des travaux) concernant chaque type d'ouvrage.

Le CCTP et la série de plans donnent les caractéristiques des travaux à prévoir pour une parfaite exécution et complète finition. En cas d'incertitude ou s'il apparaissait sur les documents susmentionnés des omissions ou des erreurs, les entrepreneurs devront compléter leurs renseignements auprès du Maître d'œuvre ou parfaire et suppléer à un manque d'indications et aux omissions.

En conséquence, le prix souscrit dans l'acte d'engagement correspond à des ouvrages livrés au complet et en parfait état de finition. Il est formellement stipulé que le prix forfaitaire comprendra tous les ouvrages utiles à l'exécution convenable et complète des travaux, de façon que leur achèvement dans les conditions déterminées par les plans et le CCTP ne donnent lieu à aucun supplément.

Ne seront pas considérés comme travaux " en plus ", et de ce fait, ne pourront donner lieu à un ordre de service ou à des comptes, tous les travaux nécessaires à l'entier et parfait achèvement de l'ouvrage dans le cadre des plans et CCTP souscrits en parfaite connaissance de cause, et partant, l'entrepreneur ne pourra réclamer aucun supplément en s'appuyant sur ce que les désignations mentionnées sur les plans et CCTP pourraient présenter d'incomplet ou de contradictoire ou sur des omissions évidentes qui pourraient se révéler.

Le titulaire du présent lot doit également intégrer à son offre les recommandations de l'ensemble des documents joints au DCE (PGCSPS, RICT, étude acoustique, étude thermique, étude structure...). En cas de contradiction entre le présent CCTP et ces documents, il pourra être retenu à l'initiative de la maîtrise d'œuvre les préconisations les plus contraignantes sans modification de prix.

Aucune modification ne devra être apportée sans accord préalable du Maître d'Œuvre.

#### 05.0.2 NORMES - DTU - REGLEMENTATIONS SOLS

Les travaux du présent lot sont exécutés conformément aux documents réglementaires et normatifs cités dans l'énumération des pièces contractuelles du marché.

Ces documents de référence applicables sont ceux dont le mois de publication figurant sur le document est antérieur de 2 mois à celui du lancement de la consultation, sauf si la prise en charge par l'assurance des contractants ou de la Maîtrise d'œuvre est subordonnée à l'application du document dès sa parution. Dans ce cas, il sera aussitôt applicable et donnera lieu à un avenant au marché s'il comporte des incidences économiques.

Ces documents sont les suivants (liste non exhaustive et non limitative) :

##### DTU (Documents Techniques Unifiés)

- N° 26.2 : Chapes et dalles à base de liants hydrauliques - Avril 2008 et leur amendements de Mai 2015
- N° 53.12 : Préparation du support et revêtement de sol souples de décembre 2020
- N° 65.7 : Exécution de planchers chauffants par câbles électriques enrobés dans le béton de Mai 1993 et son amendement de Septembre 1999
- N° 65.14 : Exécution de planchers chauffants à eau chaude - Juillet et Septembre 2006

**Normes AFNOR (Association Française de Normalisation) en vigueur à la date de passation des marchés en particulier les normes**

- Série G35 : Revêtement de sols textiles
- Série P62 - Sols plastiques et moquettes
- Série P75 - Isolation thermique
- Série P92 - Réaction au feu

**Avis techniques et cahiers du CSTB divers, liste non exhaustive :**

- notice sur le classement UPEC, classement UPEC compris adaptation aux sols - céramique (CSTB)
- exemples de solutions pouvant satisfaire au règlement de la construction et aux définitions du label confort acoustique III Acoustique (CSTB)
- cahier des prescriptions techniques d'exécution des revêtements muraux intérieurs collés au moyen de mortiers - colle (CSTB), au moyen d'adhésif sans ciment (CSTB)
- cahier des prescriptions techniques d'exécution des revêtements muraux intérieurs collés au moyen de ciment - colle en milieu caséine (CSTB)
- cahier des prescriptions techniques d'exécution des enduits de lissage de sols intérieurs (CSTB)
- liste des revêtements de sols minces classés et des matériaux annexes (CSTB)
- notices et prescriptions des fournisseurs et fabricants
- guide pour la rénovation des revêtements de sol (cahiers du cstb 2055-1 et 2, février 1986)
- cahier des prescriptions techniques d'exécution : revêtements de sol linoléum collés (e-cahier du CSTB 3703, mars 2012)
- GS 12 - exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtements de sol - Rénovation - CPT (e-cahier du CSTB n° 3635-V2 de novembre 2012)

**Documents contractuels divers**

- notices et prescriptions des fournisseurs et fabricants.

Le cahier des prescriptions techniques pourra, en outre, faire référence de manière expresse, à d'autres documents, en particulier : recommandations publiées par des organismes techniques, règles techniques contenues dans les textes applicables aux marchés publics même si le marché n'en relève pas, spécifications de mise en œuvre par les fabricants, etc.

L'entreprise est réputée avoir parfaite connaissance de ces documents. Si tel n'était pas le cas, elle pourra éventuellement se renseigner auprès du Maître d'œuvre.

Lorsque des références figurent dans le CCTP, elles ne sont destinées qu'à attirer l'attention de l'Entrepreneur.

### 05.0.3 NORMES - DTU - REGLEMENTATIONS MURS

Les travaux du présent lot sont exécutés conformément aux documents réglementaires et normatifs cités dans l'énumération des pièces contractuelles du marché.

Ces documents de référence applicables sont ceux dont le mois de publication figurant sur le document est antérieur de 2 mois à celui du lancement de la consultation, sauf si la prise en charge par l'assurance des contractants ou de la Maîtrise d'œuvre est subordonnée à l'application du document dès sa parution. Dans ce cas, il sera aussitôt applicable et donnera lieu à un avenant au marché s'il comporte des incidences économiques.

Ces documents sont les suivants (liste non exhaustive et non limitative) :

**D.T.U. (Documents Techniques Unifiés) :**

- N°42.1 P1 et P2 - Réfection de façades en service par revêtements d'imperméabilité à base de polymères
- N°59.1 (NF P 74-201-1) + amendement A1 - Travaux de peinture des bâtiments
- N°59.2 (NF P 74-202) + amendement A1 + amendement A2 - Revêtements plastiques épais sur béton et enduits à base de liants hydrauliques
- N°59.3 (NF P 74-203) + amendement A1 - Peinture de sols
- N°59.4 (NF P 74-204) - Mise en œuvre des papiers peints et des revêtements muraux
- N°59.5 (NF P 22-204-1-1) - Exécution des peintures intumescents sur structures métalliques (CCT)

**Normes AFNOR (Association Française de Normalisation) en vigueur à la date de passation des marchés, en particulier les normes NF T de la classe 30 - 31 - 32 - 33 - 36**

- Norme NF EN 927-1 : peintures et vernis – Produits de peinture et systèmes de peinture pour le bois en extérieur
- Norme NF EN 971-1 : peintures et vernis - Termes et définitions pour produits de peinture
- Norme NF EN 1062-1 : peintures et vernis – Produits de peinture et systèmes de peinture pour maçonnerie et béton extérieurs
- Norme NF Q 15-007 : caractéristiques des papiers supports pour tentures
- Normes NF EN 233 à 235, 259 et 266 concernant les revêtements muraux en rouleaux

**Décrets, arrêtés et circulaires en vigueur à la date de passation des marchés, en particulier :**

- Arrêté du 29 mai 2006 relatif à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures modifié par l'arrêté du 27 février 2012 (modifiant l'annexe III) - en vigueur au 01/04/2012
- Arrêté du 19 avril 2011 modifié relatif à l'étiquetage des produits de construction ou de revêtement de mur ou de sol et des peintures et vernis sur leurs émissions de polluants volatils modifié par l'arrêté du 20 février 2012, en remplaçant l'annexe II

**Documents contractuels divers :**

- Notices et prescriptions des fournisseurs et fabricants.

Le cahier des prescriptions techniques pourra, en outre, faire référence de manière expresse, à d'autres documents, en particulier : recommandations publiées par des organismes techniques, règles techniques contenues dans les textes applicables aux marchés publics même si le marché n'en relève pas, spécifications de mise en œuvre par les fabricants, etc...

L'entreprise est réputée avoir parfaite connaissance de ces documents. Si tel n'était pas le cas, elle pourra éventuellement se renseigner auprès du Maître d'œuvre.

Lorsque des références figurent dans le CCTP, elles ne sont destinées qu'à attirer l'attention de l'Entrepreneur.

## **05.0.4 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES SOLS**

### **A) Matériaux**

Les sols minces et produits de lissage doivent bénéficier d'un avis technique favorable reconnaissant leur aptitude pour l'emploi qui en est fait sur le chantier.

Les colles sont d'un type recommandé par le fabricant de revêtements de sols et doivent posséder un avis technique favorable.

Les matériaux sont livrés sur le chantier en emballage indiquant leur dénomination commerciale exacte ainsi que le nom et l'adresse du fabricant.

### **B) Mise en œuvre**

Tous les travaux du présent lot devront comprendre :

- Toutes les plus-values dues aux sujétions diverses d'exécution
- Nettoyage soigné des supports avant exécution de pose des revêtements avec grattage du support
- Tous les travaux préparatoires nécessaires à la planéité du support et à la pose des revêtements
- Les coupes, découpes autour des ouvrages (canalisations, menuiseries, etc.)
- Ajustement et tous raccords après le passage des autres corps d'état
- La protection normale des revêtements
- Le nettoyage soigné et l'enlèvement des traces de colle et de ciment sur les revêtements et également sur les ouvrages autres (tels que plinthes, partie basse des portes, etc.)
- Tous les ouvrages sont livrés en parfait état d'achèvement de finition et de propreté, le chantier est nettoyé au fur et à mesure de l'avancement des travaux. L'entreprise prend les dispositions nécessaires pour livrer le sol en parfait état lors de la LIVRAISON de l'ouvrage.

### **C) État des supports**

Le CCTP précise l'état du support :

- Soit plancher livré brut de béton, par l'entreprise de G.O.
- Soit plancher béton surfacé au niveau fini.

Avant la réception de la chape éventuelle, l'entrepreneur du présent lot doit procéder à la réception du support pour juger si ses ouvrages peuvent être réalisés en de bonnes conditions compris test à la bombe à carbure suivant nécessité.

L'entrepreneur du présent lot procède à un nettoyage du support au moyen de grattoir ou de brosse métallique, manuelle ou mécanique, pour enlever toute trace de plâtre, peinture, colle ou mastic ou autres corps étrangers, et ce, afin de permettre une bonne adhérence de la forme de pose ou de la colle, sur le support.

### **D) Mise en chauffe**

Suivant nécessité, prise en charge suivant tableau des dépenses communes

### **E) Mise en œuvre des matériaux**

La pose se fera conformément aux règles professionnelles, DTU et fiches de mise en œuvre du fabricant

Les colles utilisées seront celles préconisées par le fabricant, en respectant les prescriptions d'utilisation et en respectant la température minium de pose

Il est recommandé d'attendre 48 heures avant tout aménagement ou fréquentation des locaux.

## 05.0.5 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES MURS

### A) Choix des matériaux

Les produits utilisés pour la peinture proviennent uniquement de fabricants notoirement connus et, de réputation solidement établie.

Les types d'étiquettes sont conformes aux normes et à la législation en vigueur et comportent au moins :

- Nom du fabricant
- Nom du produit
- Classification AFNOR
- Marque NF ou agrément
- Identification du lot
- Domaine d'emploi ou destination
- Référence à la fiche technique
- Volume ou masse du produit (net et tare)
- Diluant à utiliser

### B) Mise en œuvre

Toutes les conditions énumérées dans les DTU et les notices des fabricants sont requises afin de garantir une grande qualité de mise en œuvre avec finition de catégorie b sauf prescriptions contraires dans le présent document.

La reconnaissance préalable des subjectiles, les précautions à prendre pour la protection des ouvrages non peints, les règles générales d'emploi de peinture ainsi que les règles générales d'exécution sont conformes aux documents contractuels.

Les ouvrages préparatoires et accessoires, les enduits, la succession des opérations sur les différents subjectiles neufs ainsi que les opérations de contrôle sont également strictement suivis.

Les règles d'exécution des papiers de tenture ainsi que ceux des revêtements muraux textiles, celles de la mise en œuvre de la vitrerie-miroiterie sont particulièrement suivies.

### C) Réception des subjectiles

Avant l'application des enduits ou peintures, l'entrepreneur s'assure que les subjectiles sont conformes aux dispositions du marché et que l'état du chantier est conforme aux dispositions de l'article 3.1 du DTU.

Il note tous les défauts constatés et les cas de non conformité avec les documents particuliers du marché et les prescriptions du CCTP, et les particularités devant entraîner l'exécution de travaux préparatoires.

En regard de ces constatations, il mentionne, dans chaque cas, la nature des travaux complémentaires nécessaires de sa spécialité.

Il avise, par écrit, le Maître d'Œuvre, qui avant tout début d'exécution des travaux, décide, après un examen contradictoire avec les corps d'état intéressés, de la mise en conformité éventuelle, laquelle doit faire l'objet d'un ordre de service.

### D) Conditions de température et d'hygrométrie

Si, au début ou au cours de l'exécution, l'entrepreneur constate que les conditions hygrométriques ou de températures de l'air ambiant ne sont pas conformes aux dispositions de l'article 4.3.2 du Cahier des Charges DTU 59.1, il en avise par écrit le Maître d'Œuvre. Celui-ci pourra prescrire :

- Soit l'ajournement des travaux jusqu'à ce que les conditions conformes d'hygrométrie et de température soient obtenues.
- Soit la mise en service d'un chauffage et de déshumidificateurs permettant l'exécution des travaux selon les dispositions de l'article 4.3.2 du DTU 59.1 P2 et suivant le tableau des dépenses communes du lot 0

### E) Impression anti-rouille

Les ouvrages métalliques (sauf les canalisations) sont prévus imprimés à la peinture anti-rouille par leur fabricant.

Au cas où cette impression anti-rouille serait défectueuse, non adhérente, etc. elle devrait faire l'objet d'un attachement contradictoire et être grattée et remplacée avant la suite des travaux.

### F) Échantillons

Tous échantillons et catalogues nécessaires sont présentés à l'Architecte pour approbation avant commande des peintures, revêtement, etc. L'entrepreneur doit fournir tous les échantillonnages qui lui sont demandés, la valeur de ce travail étant implicitement comprise dans son forfait. Les différentes couches sont d'une tonalité légèrement différente et chaque couche n'est commencée qu'après accord de l'Architecte. Toutes plus-values pour adjonction de couleurs fines et polychromies seront incluses.

### G) Coordination de l'ensemble des travaux

Les travaux sont exécutés selon le planning d'exécution, et selon ordre de service de l'architecte.

### 05.0.6 DONNEES A PRENDRE EN COMPTE

Les charges à prendre en compte, sont les suivantes (liste non exhaustive et non limitative) :

- Le poids propre des ouvrages
- Le poids des ouvrages, mobiliers sur les sols
- Le classement UPEC selon les locaux et leur nature
- ..... (Liste non limitative)

### 05.0.7 DOCUMENTS A FOURNIR

Avant intervention, suivant le schéma de diffusion des documents inscrit dans le guide des procédures, le présent lot devra fournir les éléments suivants (liste non exhaustive, non limitative) :

- Le PPSPS.
- Les réservations éventuelles en sol et murs
- Les réservations au droit des rebouchages en murs et sols auprès des entreprises concernées
- Les fiches techniques, cahier des charges, avis techniques des matériaux utilisés, PV de réaction au feu pour la réalisation des prestations du présent lot.
- Un plan de repérage des prestations du présent lot de tous les types de revêtements muraux et sols sur format A3

Après intervention, l'entreprise mettra à jour la totalité de ces documents d'exécution constituant ainsi les DOE.

### 05.0.8 DPGF

Suivant LOT 0 : "SPECIFICATIONS GENERALES COMMUNES A TOUS LES CORPS D'ETAT" et CCAP.

La présentation des DPGF doit être réalisée suivant le modèle remis au DCE. **Un fichier au format EXCEL devra impérativement être disponible pour l'économiste en phase analyse d'offres.**

### 05.0.9 CONDITIONS D'EXECUTION

L'entreprise devra prendre en compte les contraintes sur les travaux imposées par l'environnement du site que constitue l'hôpital de RANGUEIL.

Les travaux seront réalisés en milieu occupé, les chambres ne seront pas libérées intégralement pour la réalisation des travaux.

Les travaux seront réalisés au maximum par demi-niveau et pourront avoir lieu en horaire décalé (soir, nuit, week-end).

En conséquence, toutes les interventions pouvant avoir une interface avec l'exploitation seront soumises à validation du Maître d'Ouvrage.

Se référer au Chapitre Conditions d'Exécution du lot 00

## 05.1 PRESENCE DE MATERIAUX CONTAMINES (PLOMB, AMIANTE...)

L'entreprise devra prévoir des interventions **en sous-section 4** suivant les articles ci-dessous.

Prise en compte des rapports Diagnostic Avant Travaux (D.A.T.) et de l'article "TRAVAUX DE RENOVATION AVEC RISQUE AMIANTE ET PLOMB" du lot 00B.

Toutes les précautions, sujétions d'exécutions et de mise en œuvre seront prises par les entreprises pour leurs interventions sur ou à proximité de ces matériaux contaminés.

Elles devront intégrer dans leur forfait l'ensemble des particularités relatives aux risques d'exposition à l'amiante et au plomb dans les matériaux existants et prendre toutes précautions usuelles et réglementaires pour réaliser les travaux sans enfreindre la réglementation en vigueur et satisfaire aux exigences des organismes de préventions, du Code du travail et du Code de la Santé Publique.

La méthodologie pour les travaux est laissée libre au choix de l'entreprise sous réserve de validation par les autorités compétentes. En cas de refus, l'entreprise devra réaliser les travaux suivant les recommandations de l'organisme dans le cadre de son offre globale et forfaitaire.

### Amiante :

- Rapports amiante joint au dossier DCE
- Matériaux impactés :
  - Peinture murale : enduit
  - Colle de plinthe : ciment
  - Colle de faïence : ciment gris
  - Colle et revêtements de sols souples

## 05.2 PEINTURE

### 05.2.1 TRAVAUX DE PEINTURE

#### 05.2.1.1 PEINTURE SUR OUVRAGES BOIS

Peinture spécial boiserie des Ets SEIGNEURIE, TOLLENS ou équivalent. Produit qualité professionnelle avec un haut pouvoir couvrant.

Préparations du support bois :

- Brut ou prépeint (cf. CCTP lot menuiseries intérieures)
- Brossage, époussetage
- Rebouchage, ponçage, époussetage

Mise en œuvre de la peinture :

- 1 couche d'impression
- 2 couches de finition
  - Finition B conformément au DTU 59.1
  - Aspect satinée
  - Teinte(s) au choix du maître d'œuvre.
- Mise en œuvre suivant préconisations du fabricant

Classification des produits :

- NF T 36.005 : famille 1, classe 4a / 7b2
- Classement européen : catégorie A, sous-catégorie b)
- Classement sanitaire A+ (COV < 1g/l)
- NF T 36.005 : famille 1, classe 4a / 7b

**Localisation :**

*Ensemble des portes créées suivant plans et descriptif lot menuiseries intérieures.*

#### 05.2.1.2 TRAVAUX PREPARATOIRES SUR SUPPORTS EXISTANTS

Travaux préparatoires sur supports existants avec enduit garnissant pelliculaire sur support existant de type "GS" ou équivalent, comprenant en particulier :

- Réception contradictoire après curage
- Ensemble des sujétions de préparations des supports existants avec ponçages, purge complémentaire, bouchage des trous,... et autres suivant normes et préconisations en vigueur.
- Enduit pelliculaire aux résines acryliques insaponifiables, polyvalent, prêt à l'emploi.
- Consommation 1600 à 1800 g/m2 en 2 passes.
- Application par projection machine ou manuelle.
- Toutes sujétions de protection et de nettoyage des zones de travail.

**Nota :**

- Cet enduit comportant l'application de 2 couches bien croisées, et poncé avec révision manuelle générale, doit constituer un support plan net et lisse, sans bullage ni défaut d'aucune sorte, pour l'application d'une peinture ou d'un revêtement mural collé.

**Localisation :**

**Bâtiment Médecine :**

*Sur l'ensemble des supports existants, hors toile de verre existante, destinés à être repeints suivant article ci-après.*

**Bâtiment Pharmacie :**

*Sur l'ensemble des supports existants, hors toile de verre existante, destinés à être repeints suivant article ci-après.*

### 05.2.1.3 TRAVAUX PREPARATOIRES SUR TOILE DE VERRE EXISTANTE

Travaux préparatoires sur toile de verre existante, comprenant en particulier :

- Réception contradictoire après curage
- Lessivage des supports et séchage
- Toutes sujétions de protection et de nettoyage des zones de travail.

NOTA : **Prévoir forfaitairement une surface de 25 m<sup>2</sup> de reprise complète** du support dans le cas desordres trop important comprenant :

- Arrachage de la toile de verre existante
- Enlèvement des traces de moisissures éventuelles en utilisant des produits adaptés,
- Lessivage, rebouchage, ponçage,
- Raccord enduit plâtre et d'impression,
- Élimination des traces de sous-couche ou de colle puis rebouchage, ponçage avec raccord d'enduit et d'impression.
- Les reprises éventuelles au droit des fissures (dégarnissage), les bouchages des anciens trous de fixation, etc.
- Enduit repassé, ponçage, époussetage,

**Localisation :**

**Bâtiment Médecine :**

***Sur l'ensemble des supports toiles de verre existants destinés à être peints suivant plans.***

**Bâtiment Pharmacie :**

***Sur l'ensemble des supports toiles de verre existants destinés à être peints suivant plans.***

### 05.2.1.4 TRAVAUX PREPARATOIRES SUR PLATRE CARTONNE

Travaux préparatoires sur plâtre cartonné, comprenant en particulier :

- Réception contradictoire des supports avec les entreprises concernées.
- Époussetage
- Impression isolante
- Révision des joints
- Rebouchage
- Ponçage
- Époussetage
- Compris toutes sujétions de protection et de nettoyage des zones de travail.
- Les parements seront livrés prêts à peindre.

**Localisation :**

**Bâtiment Médecine :**

***Sur l'ensemble des supports en plâtre cartonné et carreaux de plâtre réalisés par le lot Cloisons Sèches, destinés à être peints (Doublages, cloisons, gaines, plafonds,...) suivant plans.***

**Bâtiment Pharmacie :**

***Sur l'ensemble des supports en plâtre cartonné et carreaux de plâtre réalisés par le lot Cloisons Sèches, destinés à être peints (Doublages, cloisons, gaines, plafonds,...) suivant plans.***

### 05.2.1.5 PEINTURES ACRYLIQUE SUR PAROIS - VELOURS

Peintures intérieures sur parois à finition satinée-velouté lessivable de type "EVOLUTEX aspect VELOURS des Ets SEIGNEURIE" ou équivalent, comprenant en particulier :

- Protections des équipements techniques et existants non déposés avant mise en peinture et dépose des protections après interventions.
- Préparations des supports suivant article "TRAVAUX PREPARATOIRES" ci avant.
- 1 couche d'impression de type "MUOPRIM des Ets SEIGNEURIE" ou équivalent
- 1 enduit maigre repassé.
- 1 ponçage à sec.
- Surfaçage et rebouchages de parois.
- 2 couches de peinture aspect mate velouté, de type "EVOLUTEX aspect VELOURS des Ets SEIGNEURIE" ou équivalent.

#### Teinte(s) et aspect(s) :

- Au choix du maître d'œuvre dans le nuancier Pantone complet ou Chromatic complet. Les différents coloris et nuances seront arrêtés par l'architecte après présentation d'échantillons in situ.

#### Nota :

- Produits respectant la directive 2004/42/CE et testé selon la norme 1890-2:2006
- Seront comprises toutes sujétions pour  **finition B**, raccords, rechampis, reprise de teinte...
- Pour les locaux accueillant de la faïence, la surface à traiter s'entend du dessus de la faïence à la sous face du faux plafond.
- Pour les locaux avec des protections murales, la surface à peindre s'entend hors surface de protection mural

#### Localisation :

##### Bâtiment Médecine :

**A prévoir sur l'ensemble des parois suivantes :**

- Ensemble des parois créées par le lot Cloisons Sèches compris continuité des parois attenantes jusqu'au premier angle rencontré
- Ensemble des parois des chambres devant être reprises suivant plans de repérage

##### Bâtiment Pharmacie :

**A prévoir sur l'ensemble des parois suivantes :**

- Ensemble des parois créées par le lot Cloisons Sèches compris continuité des parois attenantes jusqu'au premier angle rencontré
- Ensemble des parois des chambres devant être reprises suivant plans de repérage

## 05.2.2 OUVRAGES DIVERS

### 05.2.2.1 JOINTS ACRYLIQUES

Les fissurations apparaissant après les travaux de peinture entre cloisons plâtre et ouvrages menuisés bois, seront traitées avec joint acrylique souple et reprise de peinture au présent lot.

Compris toutes sujétions de mise en œuvre et de parfait achèvement suivant les DTU, normes, avis techniques et prescriptions des fabricants.

#### Localisation :

*Pour l'ensemble du projet*

*Pour l'ensemble du projet*

## 05.3 REVETEMENTS MURAUX

### 05.3.1 REVETEMENT MURAL 20 x 20 CM

Revêtement mural en **grès cérame** de la gamme "ARQUITECTOS" de CINCA ou reconnu de qualité et esthétiquement équivalent par la Maîtrise d'Œuvre :

- Dimensions **15 x 15 cm** dito existant
- Épaisseur  $\geq 8$  mm.
- Coloris Blanc cassé dito existant
- Autres caractéristiques :
  - Joints ciment avec teinte gris
  - Qualité "ingélif" dans les locaux non chauffés
  - Traitement qualité anti-bactérien et permettant un nettoyage facile.
  - Résistance renforcée aux tâches et produits chimiques
- Indicateur FDES : cf notice ACV

Type de pose :

- Pose collée avec un mortier colle adapté au support (natte, SPEC...) possédant un avis technique,

Sujétions :

- Le présent lot doit l'exécution du premier joint d'étanchéité au dessus des rangs de faïence existants
- Pas de baguettes prévues, en revanche prévoir un calepinage pour pose de carreaux pleins sur les extrémités, dito existant
- Toutes coupes et petites parties, habillages au pourtour des menuiseries, retours et sous-faces, le cas échéant.

#### Localisation :

##### Bâtiment Médecine :

**Faïence à relever au dessus des rangs de faïence existants dans les salles d'eau des chambres suivant plans, hauteur à atteindre 2.15m, prévoir forfaitairement 5 rangs de carreaux de 15 x 15 cm soit 0.75 cm de hauteur.**

##### Bâtiment Pharmacie :

**Faïence à recréer au droit de l'ouverture bouchée dans le local Plonge par le lot Cloisons Sèches, suivant plans.**

## 05.4 REVETEMENTS SOLS SOUPLES

### 05.4.1 RAGREAGE FIBRE SUR SUPPORT EXISTANT

Enduit de ragréage fibré de type "PLANISOL FIBRE des Ets PRB" ou équivalent, comprenant en particulier :

- Réception et préparation du support suivant préconisations du fabricant avec les entreprises concernées.
- Nettoyage et grattage préalable du support.
- Une couche primaire d'accrochage sera prévue par l'entreprise du présent lot compatible avec le produit de lissage.
- Exécution d'un enduit de ragréage avec fibres synthétiques, finition parfaitement plan et lisse pour réception d'un revêtement de sols souples ou peinture de sol.
- Ragréage de même classement que le revêtement de sol (minimum P3 à raison de 4.5kg/m<sup>2</sup> sous avis technique et classement P4 ou P4S suivant destination des locaux).
- Il sera étalé à la truelle lisseuse et s'il le faut à la grande règle.
- Ponçage mécanique avec une ponceuse à récupération de poussière avant pose des sols collés.

L'entrepreneur du présent lot devra éviter les projections d'enduit de ragréage et de colle sur les éléments des autres corps d'état et dans le cas contraire, il en assurera le nettoyage et les reprises.

**Localisation :**

**Bâtiment Médecine :**

***Au droit des revêtement de sols remaniés décrits ci-après.***

### 05.4.2 TRAVAUX DE REPRISE DE SOL SOUPLE

Travaux de reprise de sols et ouvrages attenants en site occupé, comprenant en particulier :

**Travaux en site occupé :**

- L'entreprise du présent lot devra prendre en compte dans son offre l'ensemble des contraintes de travaux en site occupé et de phasage de chantier.
- Elle pourra être amenée à travailler en horaires décalés (Horaires tôt le matin, du soir, de nuit ou de week-end) et à limiter les nuisances sonores.
- Elle devra utiliser des produits de ragréage à séchage rapide type "NC 172 BiTurbo des Ets Uzin" ou équivalent
- Elle devra utiliser des produits de collage à prise rapide afin de limiter le temps d'intervention de travaux.
- Aucune plus-value ne sera tolérée après la remise des offres.

**Travaux de reprise de sols souples :**

- La dépose/arrachage soignée des revêtements de sols existants détériorés (hors éléments amiantés)
- La fourniture et mise en œuvre de revêtements de sols dito existants compris ensemble des travaux de préparation des supports (Ragréage avec séchage rapide, chape de rattrapage des niveaux,...).
- Ensemble des sujétions des travaux de reprise de sols,.. (Barre de seuils, plinthes,...).

**Localisation :**

**Bâtiment Médecine :**

***Suivant plans de repérage :***

***R+1 :***

- *Entre Séjour et chambre du Studio 13*
- *Salle de bain de la chambre 9, au droit de la baignoire*

***R+2 :***

- *Partiellement dans chambre 34*

***R+3 :***

- *Salle de bain Chambre 46*
- *Chambre 45*
- *Salle de bain Chambre 57*
- *Partiellement dans chambre du studio 53*

**Bâtiment Pharmacie :**

- *Au droit des jonctions entre l'existant et les extensions*
- *Au droit des jonctions entre les zones existantes et les zones restructurées*
- *Suivant repérage sur plans .....*

## 05.4.3 OUVRAGES DIVERS

### 05.4.3.1 BARRE DE SEUIL ALUMINIUM

Barres de seuil demi-bombé aluminium anodisé avec fixations invisibles, de type "DINAFIX des Ets DINAC" ou équivalent, comprenant en particulier :

- Barres de seuil demi-bombé en aluminium anodisé.
- Fixations sur revêtements de sols par système de fixations invisibles.

**Localisation :**

**Bâtiment Médecine :**

***Au droit des jonctions entre les revêtements de sols neufs et revêtements de sols existants***

**Bâtiment Pharmacie :**

***Au droit des jonctions entre les revêtements de sols neufs et revêtements de sols existants***

### 05.4.3.2 COORDINATION - NETTOYAGE

Avant intervention, prévoir balayage général et grattage des locaux à revêtir, dépoussiérage et évacuation des gravois dans la benne.

Après intervention, prévoir nettoyage des sols, enlèvement des traces de colle sur le revêtement et sur les plinthes, et évacuation des gravois dans la benne.

Coordination et nettoyage, comprenant en particulier :

L'entreprise de ce lot assure une étroite coordination avec les autres corps d'état, en particulier :

- Gros-Oeuvre : réservations et jonctions entre revêtements
- Lots techniques : fourreaux, réservations.

Elle doit laisser le chantier en parfait état de propreté.

Prévoir :

- Le balayage fin des sols béton avant pose des carrelages ou des chapes.
- Le nettoyage exécuté après coulage, de joints au chiffon sec et à la sciure de bois et avec produits adaptés suivant préconisations du fabricant.
- La protection des appareils sanitaires lors de l'exécution des revêtements muraux.

Prévoir en outre et obligatoirement, la protection efficace des carrelages jusqu'à la fin du chantier (polyane interdit).

Compris toutes sujétions de mise en œuvre et de parfait achèvement suivant les DTU, normes, avis techniques et prescriptions des fabricants.

**Localisation :**

***Pour l'ensemble des ouvrages du présent lot***

## 05.5 NETTOYAGE

### 05.5.1 NETTOYAGE AVANT OPR

**1ère phase** à exécuter juste avant les Opérations de Pré Réception (O.P.R.), pour permettre d'examiner les ouvrages et d'établir une liste de réserves.

Pour cette phase, les nettoyages à effectuer sont les suivants :

- **Prestation soignée :**
  - Lavage, nettoyage, essuyage de toutes les menuiseries extérieures, y compris occultants, vitrage, quincailleries, feuillures des profilés...
  - Lavage, nettoyage, décrottage de tous les sanitaires et de leur robinetterie, enlèvement des étiquettes.
  - Nettoyage des gaines techniques communes et individuelles.
  - Décrottage et aspiration des sols.
  - Nettoyage des revêtements muraux et plafonds
  - Nettoyage des équipements de porte (béquilles, serrures...)
- **Prestation sommaire :**
  - Nettoyage sommaire des autres ouvrages.

Compris évacuation en décharge agréée des gravats, détritrus, emballages et autres divers matériaux.

#### **Localisation :**

***Ensemble des locaux remaniés***

### 05.5.2 NETTOYAGE DE RECEPTION

**2ème phase** à exécuter avant la réception par le Maître d'ouvrage.

Pour cette phase, les nettoyages de finition à effectuer sont les suivants :

- **Menuiseries extérieures :**
  - Dépoussiérage des vitrages et dormants, y compris bavettes.
  - Nettoyage à l'éponge humide des dormants y compris les feuillures et bavettes.
  - Nettoyage des volets roulants, BSO, stores... à l'éponge humide.
  - Nettoyage avec la raclette et un produit courant à vitre des murs rideaux, châssis et portes.
  - Prestation à exécuter toutes faces.
- **Serrurerie :**
  - Dépoussiérage et nettoyage à l'éponge humide des portes métalliques, mains courantes, garde-corps, grilles de ventilation, plafond en tôles perforées, capotage de protection des descentes EP.
  - Nettoyage à l'éponge humide des profils acier des ensembles d'entrées et châssis y compris les feuillures et bavettes.
  - Nettoyage avec la raclette et un produit courant à vitre des ensembles d'entrées et châssis.
  - Prestation à exécuter toutes faces.
- **Menuiseries intérieures bois :**
  - Nettoyage à l'éponge humide des vantaux de portes.
  - Nettoyage avec la raclette et un produit courant à vitre des châssis, ensembles menuisés et meubles vitrine.
  - Nettoyage à l'éponge humide des plinthes, trappes de gaines techniques, tablettes d'appuis, habillage mural, plans de vasque, etc ...
  - Nettoyage avec la raclette et un produit courant à vitre pour les miroirs.
  - Prestation à exécuter toutes faces.
- **Cloisons - Doublages - Plafonds :**
  - Nettoyage et enlèvement des gravois dans les gaines techniques.
  - Nettoyage des plafonds, y compris plafonds dalles.

- **Carrelages - Faïence :**
  - Nettoyage à l'éponge humide des faïences et des plinthes.
  - Nettoyage des carrelages à la brosse (eau claire + produit d'entretien courant).
  - Nettoyage des joints de carrelage.
  - Aspiration des tapis brosses.
  - Nettoyage des caniveaux et siphons.
- **Sols souples - Peinture :**
  - Nettoyage des sols à la brosse (eau claire + produit d'entretien courant) compris plinthes.
  - Aspiration des tapis brosses.
  - Nettoyage des caniveaux et siphons.
  - Nettoyage des parois
- **Électricité :**
  - Dépoussiérage et nettoyage à l'éponge humide des appareillages.
  - Dépoussiérage extérieur des tableaux et armoires.
- **Chauffage - Plomberie - Sanitaires :**
  - Dépoussiérage et nettoyage à l'éponge humide des corps de chauffe et tuyauteries apparentes.
  - Dépoussiérage et nettoyage à l'éponge humide des appareils, robinetteries, pare douche, miroirs et tuyauterie apparentes.
- **Abords et Parking en sous-sol :**
  - Lavage au nettoyeur haute pression, enlèvements des tâches de peinture, grattage des ciments et/ou béton, balayage
- **Prestations spécifiques à prévoir liées au nettoyage des parties communes :**
  - S'assurer de bien désencombrer les caniveaux, siphons et cunettes périphériques
  - Dépoussiérage des réseaux aériens cheminant dans les parkings
  - Terrasses accessibles et inaccessibles : évacuer tous les déchets et encombrants stockés
  - Gaines techniques palières à nettoyer
  - Boîtes à lettres et panneaux d'affichage + miroirs
  - Nettoyage / Dépoussiérage des équipements tels que les grilles VB/VH, luminaires et détecteurs, skydômes, échelles d'accès, porte-vélos...

Compris évacuation en décharge agréée des gravats, détritiques, emballages et autres divers matériaux.

**Localisation :**

***Ensemble des locaux remaniés***